

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EVULUZIONE DI A GUIDA DI L'AIUTI À U TURISIMU
2022-2027**

**ÉVOLUTION DU GUIDE DES AIDES AU TOURISME
2022-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à proposer à l'Assemblée de Corse des évolutions relatives au dispositif d'aide au tourisme de l'Agence du Tourisme de la Corse pour la période 2022-2027.

Ce document, présenté au conseil d'administration de l'ATC lors de ses séances du 10 février et 12 mars 2025, a été soumis au Conseil exécutif le 6 mai 2025.

Ces évolutions tirent les enseignements d'un peu plus de deux années de mise en œuvre de ce dispositif d'aide au tourisme, adopté par l'Assemblée de Corse par délibération du 28 avril 2022. Dispositif qui a produit des effets significatifs en termes de structuration de l'offre par des porteurs de projets publics ou privés et qui, à la lumière des divers projets soutenus, appelle à être amélioré que ce soit en introduisant des modifications au sein des mesures d'aides ou encore en créant une mesure nouvelle dédiée au cyclotourisme, filière en forte structuration.

Le bilan à mi-parcours du guide des aides 2022-2027 est le suivant, en distinguant l'aide directe et le prêt à taux zéro (avance remboursable) :

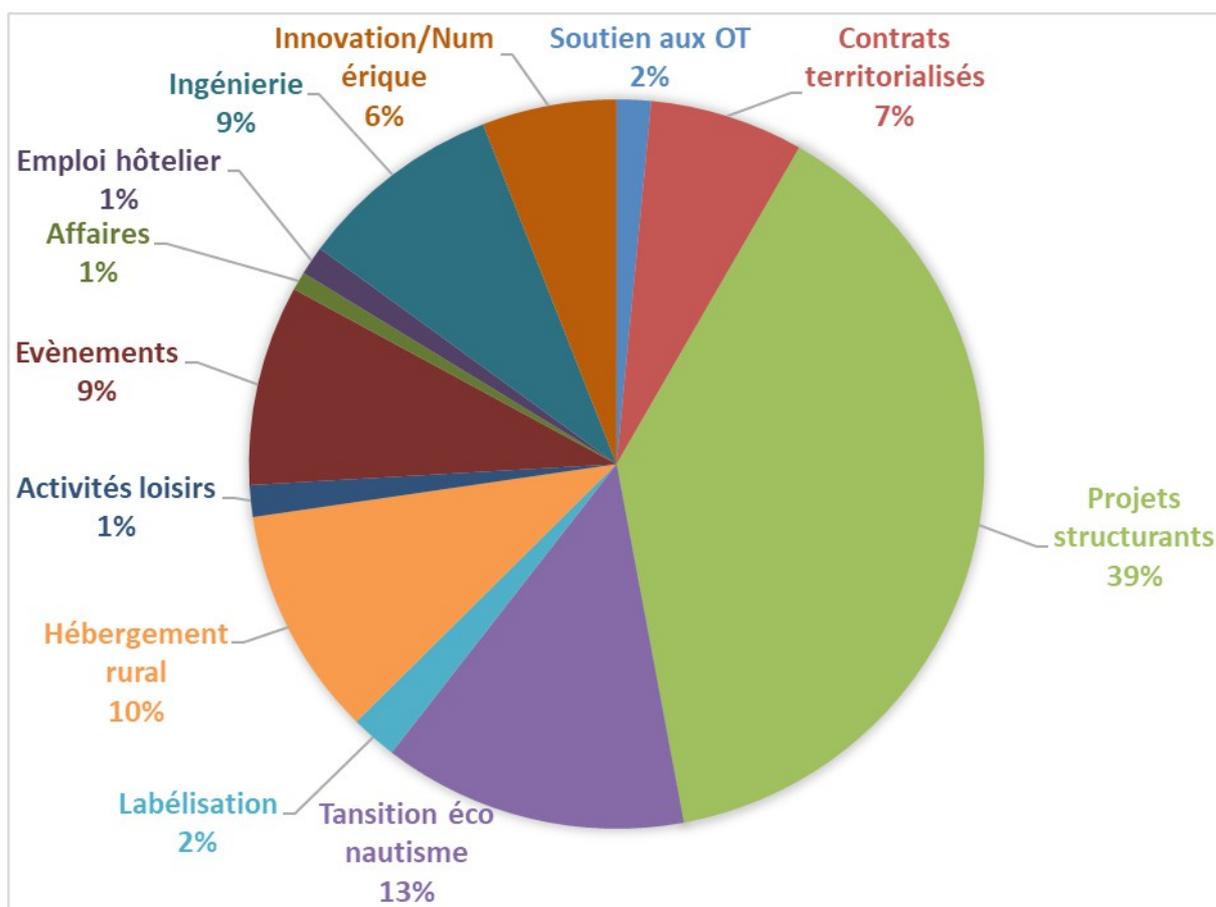
- Volume de subventions attribuées : 6,85 M€
- Nombre de dossiers subventionnés : 195

- Volume d'avance remboursable attribué : 6,72 M€
- Nombre des dossiers soutenus : 34 (dont 11 créations)

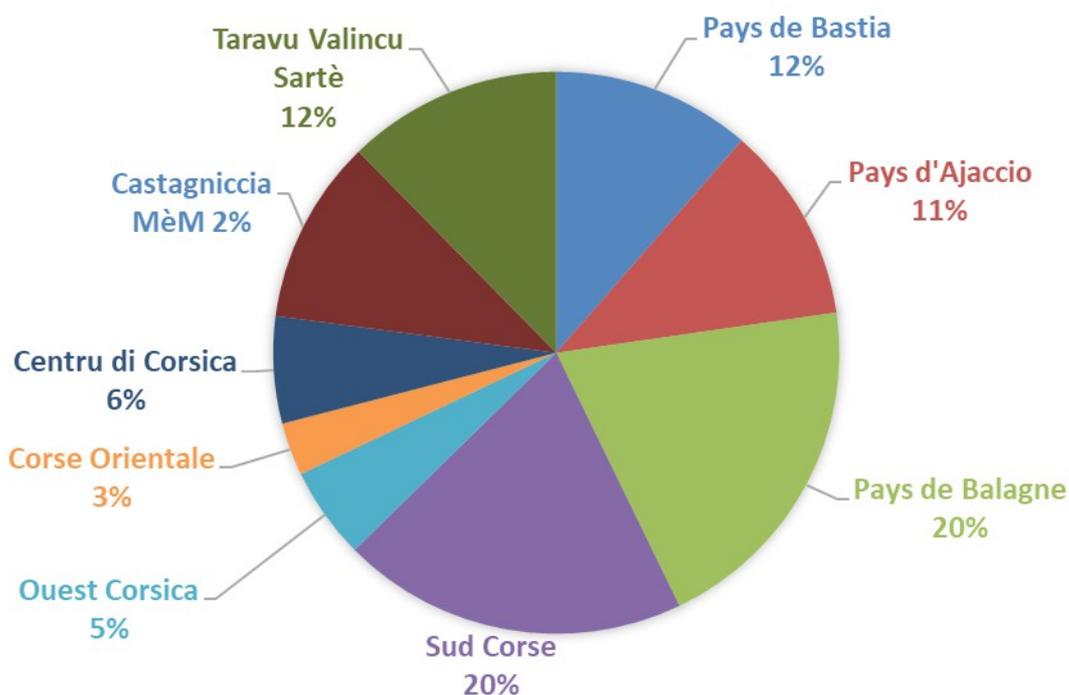
Les porteurs de projets s'inscrivent dans l'équilibre suivant :

- 40 % entreprises privées
- 60 % entreprises publiques

La répartition entre les différentes mesures du guide des aides est présentée dans le graphique ci-dessous :



La répartition territoriale des aides (aides directes + prêt à taux zéro) est la suivante :



À l'horizon 2027, les évolutions proposées ambitionnent de poursuivre l'amélioration de l'attractivité de la destination, la compétitivité et la montée en gamme de ses entreprises ; toujours dans une logique de développement durable,

de transition écologique de ce secteur d'activité, mais aussi d'extension de sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

Ces évolutions ne sont pas de simples ajustements techniques. Elles reflètent une volonté politique affirmée : ne pas sombrer dans un tourisme extensif et établir les bases d'un tourisme corse axé sur la qualité, la responsabilité et l'identité. La révision du Guide des aides est en phase avec les orientations définies par l'Assemblée de Corse, via le PADDUC et les priorités de la mandature actuelle.

Pour mémoire, le Guide des aides au tourisme 2022-2027 est un dispositif reposant sur quatre axes :

- ▶ **Axe 1 : L'organisation et la structuration du territoire ;**
- ▶ **Axe 2 : L'accompagnement de l'offre touristique ;**
- ▶ **Axe 3 : L'accompagnement social des acteurs ;**
- ▶ **Axe 4 : Ingénierie - Innovation - Numérique.**

Cette démarche suppose à l'évidence une volonté commune des acteurs institutionnels et partenaires privés, socio-professionnels et associatifs, qu'il est proposé à l'Assemblée de Corse d'accompagner.

Le tourisme est un enjeu stratégique, économique, mais aussi social et culturel. Il ne peut être livré uniquement aux seules logiques de marché.

La Collectivité de Corse réaffirme sa volonté d'orienter ce secteur central vers un modèle différent, à forte valeur ajoutée, respectueux de notre île et de son peuple.

Une stratégie de développement durable

La Corse se trouve au sein du premier bassin récepteur mondial du tourisme. C'est une réalité géo-économique qui impose à la destination Corse d'avoir un positionnement s'inscrivant en cohérence avec les objectifs suivants :

- Faire de la Corse une destination accessible en permanence ;
- Transformer une économie saisonnière en économie à l'année ;
- Veiller au respect de l'acceptabilité environnementale et sociale ;
- Faire de l'identité une ressource au service du développement et un avantage concurrentiel sur les marchés.

1. Un modèle alternatif au tourisme de masse

Le développement touristique est souvent basé sur un modèle de croissance extensive :

- Augmentation du nombre de visiteurs indépendamment de la capacité d'acceptabilité du territoire,
- Priorité donnée à la rentabilité à court terme au détriment des effets à moyen et long terme sur l'environnement,
- Standardisation de l'offre reproduisant les mêmes formes d'occupation du territoire,
- Faible présence de la culture du territoire dans la définition de l'offre touristique.

Ce modèle a été hégémonique dans la plupart des zones touristiques jusqu'aux années 90 puis sont apparus des modèles alternatifs à la suite des changements qui se sont produits tant au niveau de la demande que de l'offre.

De surcroît, l'élasticité de la demande par rapport aux revenus est faible dans le domaine du tourisme de masse et soumet les destinations qui en vivent à des retournements conjoncturels.

Le choix de la Collectivité de Corse est celui de la singularité, de la maîtrise, du sens, et du refus que notre île devienne une destination consommable, interchangeable, soumise aux aléas des flux.

2. Respecter les différentes capacités de charge

La notion de capacité de charge est liée à celle de gestion durable de la ressource :

- Sur le plan environnemental pour maintenir les équilibres écologiques ;
- Au niveau économique en privilégiant les circuits courts et l'économie circulaire ;
- Au niveau des structures sociales en veillant au respect des équilibres sociaux et culturels.

3. Des équilibres à inventer

La politique touristique qu'ambitionne de mener le Conseil exécutif de Corse se fonde sur le juste équilibre entre protection de l'environnement et de la biodiversité, et développement économique.

Le choix d'une croissance qualitative implique de facto une politique foncière économe et productive telle qu'inscrite dans le PADDUC, traduisant le passage de l'ère de la cueillette à court terme à celle d'une économie durable où l'aliénation des ressources fait place à la maîtrise de l'espace et de la production.

Perspectives à l'horizon 2027 :
Un tourisme durable valorisant l'identité, réparti sur l'année et les territoires

1. Une politique touristique partagée

La politique touristique de la Corse doit être acceptée et partagée par le monde socio-professionnel, l'ensemble des acteurs et par les corses en général.

Les conditions pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Une acceptabilité du tourisme par les corses ;
- Une compréhension fine de l'offre et de la demande ;
- Un marketing ciblé et efficace pour agir sur les flux.

2. L'optimisation de l'accès à la destination

L'accessibilité est la condition première de toute stratégie touristique et la Corse, destination insulaire, doit favoriser cette accessibilité sur un triple registre :

- L'accès aérien ;
- L'accès maritime ;
- L'accès numérique.

De l'amélioration de l'accessibilité dépendent la viabilité et la durabilité de l'ensemble du système touristique.

3. La structuration de l'offre de la destination

- Une politique de territorialisation

Conforter la territorialisation des politiques touristiques d'accueil, d'information et de développement au sein des neufs bassins d'accueil définis par le volet tourisme du PADDUC. L'objectif étant une coordination et une optimisation des actions entre la Collectivité de Corse, via l'ATC, et les territoires représentés par leurs Offices de Tourisme.

- Une logique de développement durable

La dynamique de développement durable doit-être en cohérence avec un positionnement de la destination, à l'opposé du tout tourisme ou du tourisme de masse, pour aller vers un tourisme générateur de valeur ajoutée produisant un effet de levier sur tous les secteurs d'activité.

- Une montée en gamme des entreprises par l'investissement, l'innovation et la formation

Dans une logique de partenariat public-privé, la stratégie touristique doit s'appuyer sur la diversification et la montée en gamme des entreprises ainsi que la valorisation accrue des ressources naturelles et patrimoniales.

Dans cette optique, le développement des filières de tourisme actif, porteuses de contenu de séjour en toute saison, fait partie des priorités de la structuration globale de l'offre de la destination.

4. Une stratégie sur le mode de la transversalité

L'ATC agit en constante collaboration avec les différents opérateurs de la Collectivité de Corse : directions, agences et offices, mais également d'autres organismes jouant un rôle prépondérant en matière de structuration de l'activité touristique tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Parc Naturel Régional, le Conservatoire du Littoral, la Fédération des Offices de Tourisme, ...

À titre d'exemple :

- La question de la transition écologique du nautisme fait l'objet d'un travail transversal avec l'OEC dans le cadre des investissements nécessaires à l'obtention du label « Ports Propres »,
- Toujours dans le domaine de la transition écologique du tourisme, le guide des

- aides de l'ATC renvoie aux dispositifs qui sont proposés par l'AUE sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables,
- Les Parcs marins, du Cap Corse et de l'Agriate ou des Bocche di Bunifaziu, sont associés à l'ATC sur des opérations de promotion du milieu marin respectueuses de l'environnement,
 - L'ATC et l'ADEC sont en lien permanent afin de gérer de façon complémentaire des demandes émanant de divers pétitionnaires,
 - La valorisation de l'identité autour des productions de terroir se fait en partenariat avec l'ODARC et la FFRAAC (fédération des foires rurales, agricoles et artisanales de Corse),
 - Les investissements nécessaires à la montée en gamme de l'offre de randonnées en moyenne montagne se font dans le cadre d'une réflexion commune avec le PNRC,
 - Le dispositif pour l'annualisation de liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux se fait en coordination avec l'OTC et la CCI,
 - Dans le domaine des transports intérieurs, l'ATC a coordonné une étude avec les Chemins de Fer de la Corse et Atout France afin de définir des pistes de développement touristiques pour le train Corse,
 - En matière de valorisation du patrimoine, l'ATC collabore avec la direction du patrimoine sur diverses thématiques : création d'itinéraires culturels et patrimoniaux, mise en tourisme du site d'Aleria, ...
 - Dans le domaine de l'architecture et de l'intégration aux sites des réalisations, l'ATC est partenaire du CAUE dont les avis sont systématiquement intégrés aux divers projets d'hébergement,

5. Des amendements pour des aides au plus près de la stratégie

Les amendements proposés relèvent à la fois de l'amélioration de certaines mesures ou de la création de mesures nouvelles :

A. Amélioration des mesures d'aide existantes

Mesure 1.2 Les contrats de développement territorialisés

L'amélioration de cette mesure passe par une réécriture de la trame des contrats de développement que l'ATC propose aux Offices de Tourisme. Celle-ci se fonde sur les enseignements tirés du fonctionnement des premiers contrats sur la période 2022-2024.

Mesure 1.3 Les projets structurants des territoires

Cette mesure se voit apporter une précision : celle d'un taux d'intervention à 80 % maximum pour les investissements concernant des personnes en situation de handicap et une minoration à hauteur de 10 000 € pour la base éligible des projets soutenus.

Mesure 1.4 La transition écologique du nautisme

Cette mesure propose une intervention sur trois niveaux :

- Développement de ports propres : il s'agit d'optimiser l'utilisation des plans d'eau par des réaménagements de pontons ou encore la création de

- stationnements à sec.
- Modernisation des Zones de Mouillage et d'Équipement Leger (ZMEL) actuelles ou création de nouvelles, destinées à l'accueil des petites unités, en dehors des ports de plaisance.
 - Implantation de coffres d'amarrage destinés à l'accueil des unités de grande plaisance, en dehors des ports également.

Dans cette perspective, une motion, adoptée par délibération n° 25/013 AC de l'Assemblée de Corse le 31 janvier 2025, prévoit que dans le cadre de la procédure de révision du PADDUC et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), la perspective d'un réseau de mouillages en dehors des zones classées en réserves naturelles sera mise à l'étude.

Le débat général que cette motion prévoit d'engager va permettre, au terme de la concertation, de fixer une doctrine en la matière et de proposer celle-ci au vote de l'Assemblée de Corse.

L'application de cette mesure se voit donc ajouter la précaution suivante :
« *L'utilisation de cette mesure devra tenir compte de toute décision future prise par l'Assemblée de Corse.* »

Mesure 2.2 Soutien à l'hébergement en toutes zones : la labellisation

Cette mesure finançant l'accompagnement des démarches de labellisation se voit ajouter la possibilité de soutenir la phase de certification par un organisme tiers.

Mesure 2.6 Le soutien aux évènements

Cette mesure est très sollicitée par des acteurs publics ou privés, l'ATC souhaite en préciser le contenu. L'objectif est de garantir un retour sur investissement en utilisant l'évènement comme outil de promotion de la destination : il convient donc de soutenir prioritairement les évènements produisant de l'image en phase avec la stratégie.

Mesure 2.7 Le soutien au tourisme d'affaires

Afin d'optimiser les soutiens et pour diversifier au maximum la venue des acteurs, il est précisé que le financement de l'ATC ne pourra porter sur des évènements récurrents.

Mesure 3.2 Le soutien à l'emploi hôtelier

La précision apportée à cette mesure concerne l'aide à la transformation de CDD en CDI : elle concernera les CDD de plus de 6 mois.

B. Création de mesures nouvelles

Mesure 1.5 Un tourisme durable valorisant l'identité du peuple corse avec la charte de la langue corse.

Cette nouvelle mesure répond à l'une des recommandations de l'OS n° 5 du PADDUC : « *un tourisme fondé sur l'identité...* », elle soutiendra les acteurs publics

et privés afin que la langue corse soit intégrée dans leurs projets. Dans la continuité d'une politique linguistique globale, l'ATC souhaite également faire de la langue corse un élément central de la stratégie touristique. L'intégration progressive de la langue corse dans les services d'accueil, les supports de communication et les projets soutenus par le Guide des aides au tourisme est parfaitement cohérente avec la politique linguistique de la Collectivité de Corse. Elle contribue à renforcer l'identité de l'offre touristique insulaire, à enrichir l'expérience des visiteurs, et à faire de la langue un atout d'attractivité, de différenciation et de fierté collective.

Mesure 2.5 Le soutien au développement du cyclotourisme

L'ATC s'est pleinement investie pour faire de la Corse une « Destination vélo » que ce soit en créant un grand itinéraire, la GT20, en aidant les collectivités à créer des boucles locales, ou en investissant le champ de la promotion sur des marchés européens en demande. La Grande Traversée de la Corse à vélo, ou GT20, constitue un projet structurant exemplaire, dont l'objectif final est d'inscrire la Corse au rang des destinations « Vélo ».

Ainsi, l'ATC œuvre à la construction d'une offre en totale adéquation avec les objectifs du PADDUC en termes de développement des mobilités touristiques douces allant dans le sens d'une meilleure répartition de la fréquentation dans le temps et dans l'espace.

La création de cette mesure correspond à une phase de développement de l'ambition de l'ATC dans ce domaine à l'attention des acteurs publics ou privés.

Les amendements proposés par le présent rapport constituent des outils concrets pour mettre en œuvre une vision politique : celle d'une île souveraine vis à vis de son développement touristique, capable de répartir les flux, d'affirmer son identité et de garantir aux corses une activité économique stable et équilibrée.

Ce guide revu est un instrument d'équité territoriale et de solidarité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.